



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres du Conseil d'administration, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, le pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le budget doit tenir compte de deux éléments extérieurs qui l'impactent directement : la situation économique et la loi de Finances de l'année considérée.

### A - LA SITUATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE ET NATIONALE

La crise pandémique de la Covid-19 avait conduit à un repli de l'économie mondiale de -3,3% en 2020 puis à un rebond significatif de +6% en 2021, et plus précisément de +5,2% pour les économies dites « avancées » (Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni, zone euro). Le FMI anticipe une croissance mondiale faible de +3,2% en 2022 et +2,7% en 2023, soit le profil de croissance « le plus morose » depuis 2001 (FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2022). La croissance n'atteindrait que +2,4% en 2022 et +1,1% en 2023 pour les économies dites « avancées ».

La croissance mondiale sera ainsi particulièrement affectée par l'inflation qui atteint des niveaux jamais observés depuis des décennies, le durcissement des conditions financières dans de nombreuses régions du monde et la normalisation progressive engagée en 2022 des politiques monétaires et budgétaires qui avaient apporté un soutien sans précédent en 2020 et 2021. Déjà significativement élevée en 2021 - +4,7% - l'inflation mondiale devrait atteindre +8,8% en 2022 avant de diminuer légèrement en 2023, à +6,5%, et de revenir en 2024 à son niveau de 2021 : +4,1%.

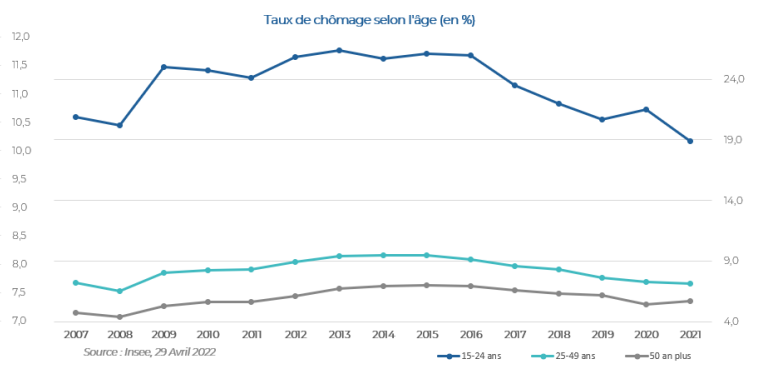
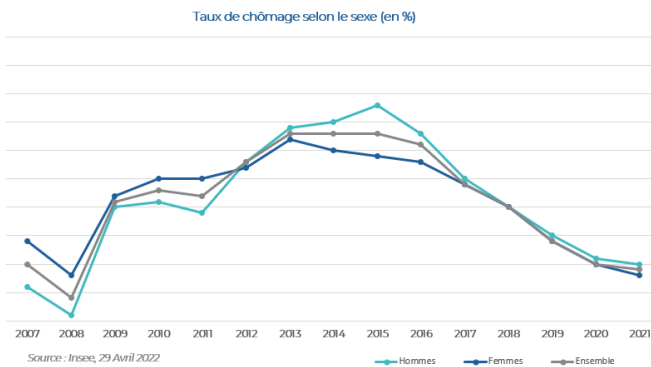
La croissance du PIB en France devrait atteindre, d'après les dernières estimations de la Banque de France, +2,6% en 2022 (soit en deçà de l'hypothèse de +4 % prévue dans la LFI 2022). Elle se projette entre 0,8% et -0,5% pour 2023.

Points clés de la projection France						
(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,9	-7,9	6,8	2,6	(0,8 ; -0,5)	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,8	(4,2 ; 6,9)	2,7
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,7	3,8	2,5
Investissement total	4,1	-8,9	11,5	2,2	-0,2	1
Consommation des ménages	1,9	-7,2	4,7	2,8	0,6	1,7
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	2	-0,5	0	1,4
Taux d'épargne (en % du revenu disponible brut)	15	21	18,7	16,2	15,8	15,7

En 2022, l'activité économique en France est fortement affectée par la conjoncture économique internationale et l'instabilité résultant du conflit russo-ukrainien. Les incertitudes restent fortes. Très peu sont favorables, beaucoup sont défavorables (Situation internationale, inflation, tensions sur les approvisionnements, hausse des prix de l'énergie, possible cessation des politiques de soutien de l'économie en temps de crise etc.). Toutefois, dans un contexte où les tensions sur les marchés de l'énergie se détendraient, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue à horizon 2024. Le PIB augmenterait de 1,8% et l'objectif de 2% d'inflation totale serait retrouvé fin 2024.

Le taux de chômage attendu pour 2023 :

- D'après les statistiques de l'Insee du 12 août 2022, le taux de chômage de la population active est de 7,4%.
- L'OCDE établit des projections à 7,56% de taux de chômage pour le 4ème trimestre 2022, et 7,97% un an après, loin de l'objectif de plein emploi affiché par l'exécutif.



Le projet de loi de finances 2023 (PLF 2023), poursuit ou instaure plusieurs dispositifs afin d'aider les ménages, les entreprises et les collectivités locales, à régler leurs dépenses énergétiques. Ainsi, les ménages vont continuer à bénéficier en 2023 du bouclier tarifaire énergétique. La hausse des tarifs de gaz et d'électricité est limitée à 15% (contre 4% en 2022). Sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100%.

Une indemnité carburant pour les travailleurs prend le relais, en 2023, de la remise à la pompe qui s'est achevée le 31 décembre 2022. Cette indemnité de 100 euros sera versée en une seule fois aux dix millions de français aux revenus modestes qui utilisent leur voiture ou leur moto pour se rendre au travail.

Le barème de l'impôt sur le revenu pour les revenus 2022 est indexé sur l'inflation, pour protéger le revenu disponible de tous les ménages.

C'est dans ce contexte financier que le CCAS devra poursuivre son soutien financier en direction des personnes les plus fragiles. En effet, la pauvreté reste importante et l'inflation diminue le niveau de vie des publics fragiles.

## B- LE CONTEXTE LOCAL

### 1- La commune de la Fare les Oliviers

La commune devrait clôturer l'exercice 2022 avec un excédent cumulé de fonctionnement de près de 1.120.000 €.

Malgré ce résultat de clôture, les économies et la prudence restent toujours de rigueur surtout dans ce contexte inflationniste.

En effet, la commune prend de plein fouet la flambée des prix de l'électricité impactant considérablement ses dépenses de fonctionnement. Ses recettes ne connaîtront pas une envolée, bien au contraire. Seule la dynamique des bases générera une augmentation du produit de la fiscalité directe.

Cet effet ciseau entre des charges qui augmentent et des recettes toujours en diminution, réduit les marges de manœuvre de la commune au sein de sa section de fonctionnement et cela risque à terme de réduire ses efforts en matière d'investissement. Cela l'oblige à des économies de fonctionnement de plus en plus drastiques dans tous les secteurs qui ne sera pas sans conséquence sur la qualité du service que la commune rend à la population.

Malgré ce contexte de plus en plus contraint et difficile, la commune maintiendra pour 2023 son soutien financier au CCAS afin de lui permettre de jouer son rôle de bouclier protecteur au service des personnes les plus fragiles.

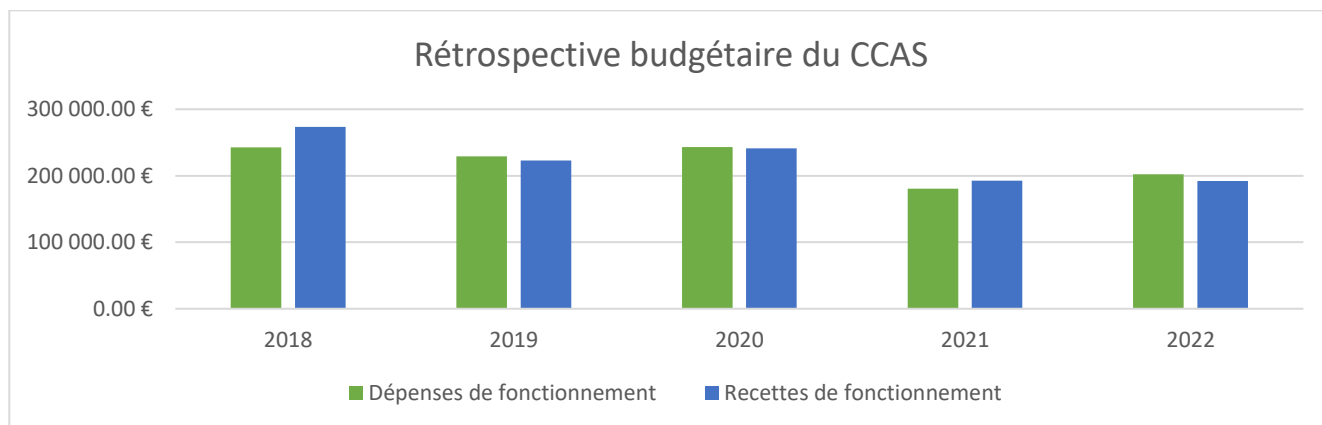
## 2- Le CCAS de la Fare les Oliviers

Le CCAS conduit l'action de solidarité de la commune de la Fare les Oliviers et travaille en liaison étroite avec les institutions et les associations.

Lutter contre les inégalités, accompagner les familles en difficulté, porter assistance à nos Aînés, ... telles sont les grandes lignes de cette action.

### 2.1. Le bilan budgétaire 2022 du CCAS

Le CCAS clôture l'exercice 2022 avec un excédent cumulé de fonctionnement de 23 795,66 €.

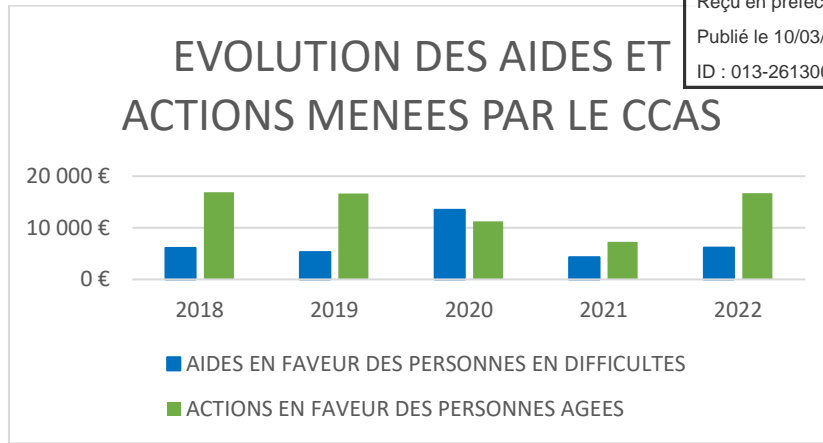


Face aux contraintes budgétaires imposées à la commune, le CCAS, au même titre que la commune, œuvre pour diminuer ses dépenses de fonctionnement, tout en maintenant ses actions envers les personnes âgées et ses aides en faveur des personnes en difficultés mais en les repensant de façon différente.

### 2.2. Le bilan des actions et des aides menées par le CCAS

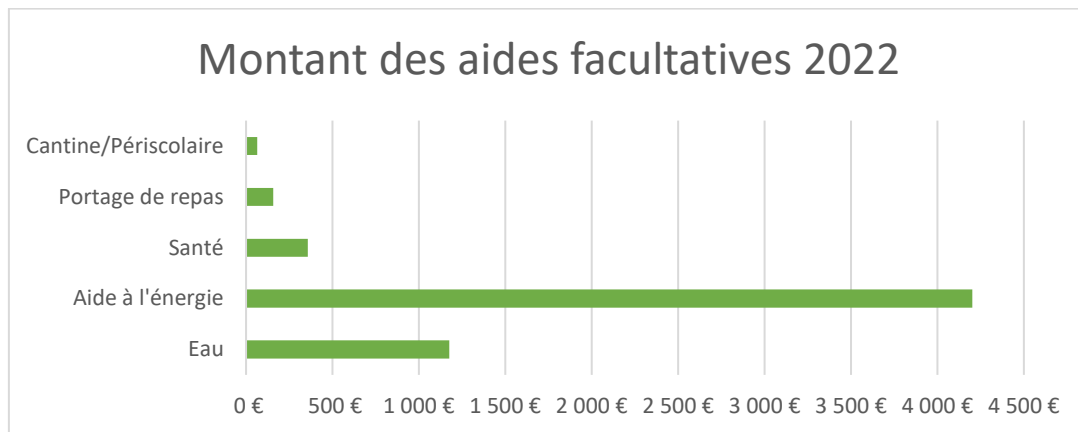
Depuis la création du CCAS, diverses aides et services sont proposés aux administrés de la commune.

Le public ciblé par l'action sociale concerne les personnes percevant les minima-sociaux, les personnes âgées, les personnes seules ou isolées, les personnes handicapées, les familles (non suivies par la maison des solidarités), mais aussi les « travailleurs pauvres » un public de plus en plus touché par des difficultés financières, qui vit parfois en dessous du seuil de pauvreté.

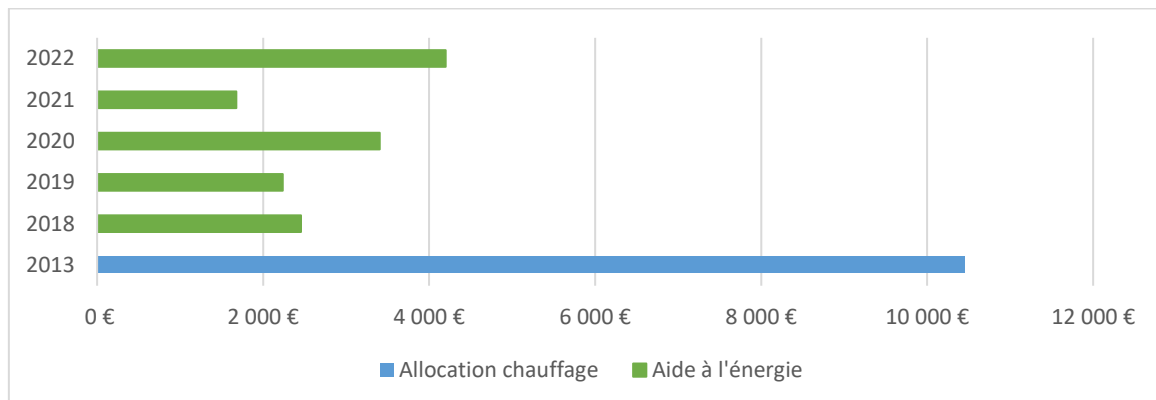


## Les aides en faveur des personnes en difficultés

- ❖ 110 ménages ont bénéficié d'un suivi et d'un accompagnement par le CCAS sur une période d'un mois et plus.
- ❖ La commission permanente d'attribution des secours a aidé 26 foyers par l'attribution d'aides facultatives.



L'allocation chauffage a été transformée en « Aide à l'énergie ». Les farencs peuvent en bénéficier tout au long de l'année. Le montant de l'aide est accordé par la commission de secours en fonction du dossier du demandeur, des ressources de la famille et du montant réel de la facture. Cette aide est aujourd'hui plus juste et plus adaptée à la situation difficile des familles.





Le CCAS a ouvert en 2012 une épicerie sociale et solidaire sur la commune, dénommée « Epicerie du cœur » dont l'objectif est :

- ❖ d'apporter une nouvelle forme d'aide alimentaire dans le respect de la personne,
- ❖ d'éviter l'assistanat en responsabilisant les bénéficiaires,
- ❖ de pouvoir acheter ce qui est utile à la composition d'un menu,
- ❖ d'apporter une aide éducative budgétaire.

Cette épicerie est tenue par des bénévoles et un agent du CCAS. Ils participent à l'accompagnement des

bénéficiaires lors des achats, à l'animation du local, aux livraisons, à la mise en place et à la gestion des stocks, aux collectes organisées pour ravitailler l'épicerie.

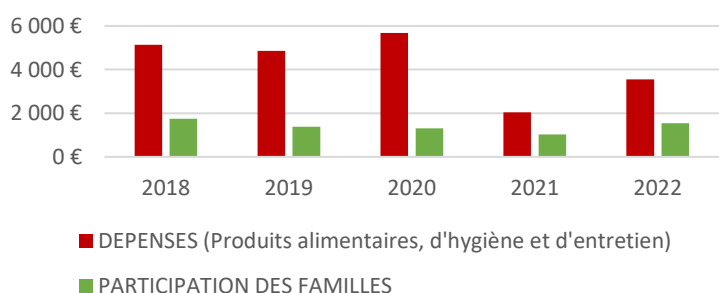
L'épicerie travaille en étroite collaboration avec le relais emploi de la commune par le biais des jardins d'Alexis, chantier d'insertion, qui lui fournit des légumes et fruits frais de saison. Elle s'approvisionne notamment auprès de la Banque alimentaire, de l'ANDES et par le biais de collecte.

Tous les produits de l'épicerie sont vendus à 20% de leur prix réel (ou 5% pour les quotients à 0 après un mois d'accès).

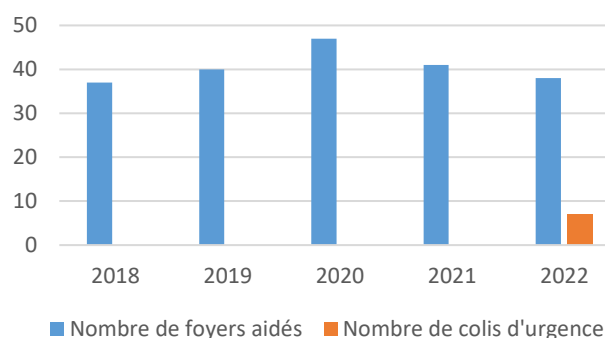
L'épicerie sociale est venue se substituer aux bons alimentaires.

L'ouverture de l'épicerie a permis de générer des économies réelles tout en permettant une revalorisation de la personne dans le système d'aide sociale communal, en s'inscrivant dans un projet global d'insertion socioprofessionnelle et éducatif.

EPICERIE DU COEUR  
EVOLUTION DES DEPENSES ET DES  
RECETTES



EPICERIE DU COEUR  
EVOLUTION DES BENEFICIAIRES



En 2021, l'Epicerie du Cœur a subi une belle transformation. Elle a été équipée d'un espace de convivialité avec une cuisine.

Cette année 2023 va être marquée par le lancement des ateliers de cuisine qui seront animés et guidés par des thèmes choisis en fonction des saisons. Des fruits et légumes bien choisis et cueillis avec beaucoup d'attention par nos producteurs du jardin d'Alexis avec qui le CCAS a entrepris une collaboration pour des aliments frais et de bonne qualité. L'animateur de l'atelier s'attachera à montrer aux familles qu'il est possible de réaliser des recettes saines avec un petit budget.

## Ecouter, informer, orienter

Le CCAS propose aux familles des aides émanant d'autres organismes permettant ainsi d'étendre au maximum le soutien financier : le Conseil Départemental pour l'aide à l'enfance en plus du Fonds de Solidarité au Logement, ligue contre le cancer, ....

RSA	2021	2022
Ouverture de droit RSA	41	11
Contrat RSA-CER	24	32

ENDETTEMENT	2021	2022
Dossier de surendettement	17	11
Action Educative Budgétaire	17	11

SANTE/HANDICAP	2021	2022
CMU CMUC ACS	50	59
MDPH	27	33
CURATELLE/TUTELLE	4	1

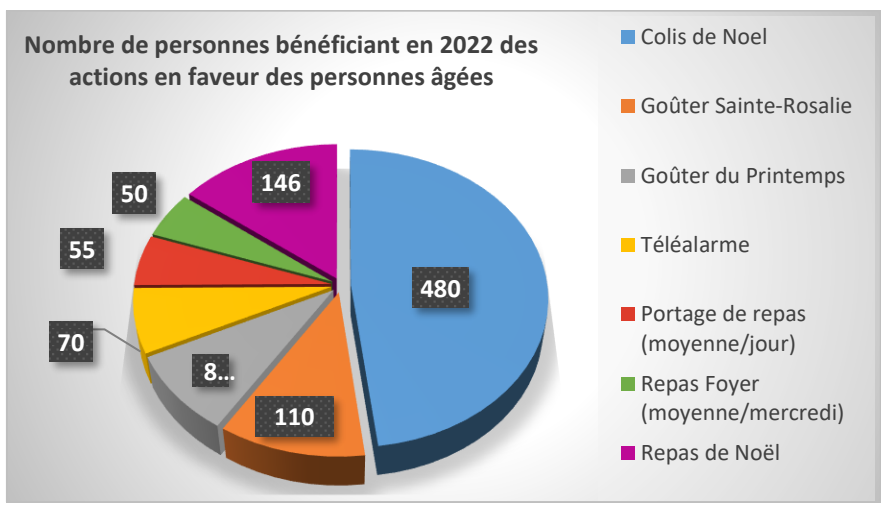
3E AGE	2021	2022
Instruction des obligations alimentaires	12	12
Allocation Personnalisée Autonomie	17	33
Téléalarme	75	70
Aide Placement long séjour	8	3

LOGEMENT	2021	2022
FSL Accès logement	1	3
FSL Maintien dans le logement	4	2
Instruction Allocation Logement	30	38
Nombre de demandes en cours en vue d'obtention d'un logement social	548	280
Nombre de création de demande de logement social au Numéro Unique Départemental	48	114
Modification et renouvellement des dossiers au NUD	73	134
Radiation pour non renouvellement ou attribution	31	37
Nombre de familles relogées en urgence	3	6

## Les actions menées en faveur de nos séniors

- ❖ Le service de portage de repas permet d'aider au maintien à domicile des personnes âgées. Pour bénéficier de cette aide, il faut être âgé de 65 ans et plus. Les tarifs de la restauration municipale sont modulés en fonction des revenus des usagers. Les repas sont préparés par la cuisine centrale et servis tous les jours sauf week-end, jours fériés et périodes de congé du personnel (2 semaines en fin d'année et 3 semaines l'été). La livraison des repas est effectuée entre 8h30 et 12h00.
- ❖ Le service de téléalarme est proposé aux personnes de 60 ans et plus, ce service a été mis en place afin de faciliter et prévenir les risques à domicile des personnes âgées. L'action est déléguée au SIVOM de l'Arc à l'Etang pour la gestion, le suivi, la facturation et le contrôle des appareils. Le SIVOM met fin à ce service au 31/03/2023. Une réflexion est menée pour conventionner avec un autre prestataire.

- ❖ Tous les mercredis, les personnes âgées de 65 ans et plus, peuvent déjeuner au restaurant. Les menus sont proposés par la cuisine centrale. Véritable lieu de convivialité.
- ❖ Pour faciliter l'accès à l'ensemble des animations ainsi qu'aux différents services dans le village, un minibus sillonne les routes de La Fare les Oliviers plusieurs jours par semaine. Le minibus assure le transport au foyer les mercredis et jeudis pour que les seniors puissent participer au repas hebdomadaire et aux animations proposées. Les mardis et jeudis matin, le minibus « à la demande » des seniors peut être utilisé pour aller à un rendez-vous médical ou pour aller faire ses courses. Il suffit d'appeler jusqu'à la veille pour réserver le bus. Ce service est gratuit et destiné aux personnes de plus de 70 ans détentrices de la « carte CCAS ».
- ❖ Les cours d'informatique continuent le mercredi après-midi. Ces ateliers animés par des bénévoles sont ouverts à tous. Le confinement a montré à quel point les nouvelles technologies sont devenues indispensables aujourd'hui. Garder le lien avec les amis et la famille, effectuer des formalités administratives, commander ses courses en ligne, les outils numériques sont devenus incontournables.
- ❖ " Bouger âgé " est un dispositif de maintien de la mobilité et de l'autonomie des seniors. Il est mis en place en collaboration avec le Pôle Info Seniors et l'ASEPT (Association Santé Education Prévention sur les Territoires) et financé par ces derniers. Les seniors inactifs et non sportifs âgés de plus de 60 ans bénéficient gratuitement d'un programme de 6 mois d'activités physiques douces et d'un suivi nutritionnel avec des éducateurs sportifs spécialisés dans la pratique physique adaptée. Il est également envisagé de mettre en place des ateliers (informatique, mémoire, ...).
- ❖ Dans le prolongement du plan national canicule (PNC), le CCAS met en place un dispositif de prévention à destination des seniors, des personnes isolées et des personnes en situation de handicap. Les habitants qui en ont fait la demande figurent sur un registre des personnes vulnérables et sont contactées pour s'assurer de leur état de santé en cas d'alerte canicule.
- ❖ Le goûter du Printemps et de la Sainte-Rosalie ont été organisés par le CCAS. C'est l'occasion pour nos seniors, de se retrouver pour partager un moment de convivialité et de profiter d'un après-midi dansant sur des airs de tango, de paso-doble et de musiques actuelles.
- ❖ Le repas de Noël a fait son retour. 146 convives ont pu festoyer autour d'un repas festif.
- ❖ Un colis de Noël a été offert à ceux qui ne pouvaient pas assister au repas.





## 2.3. Les moyens du CCAS

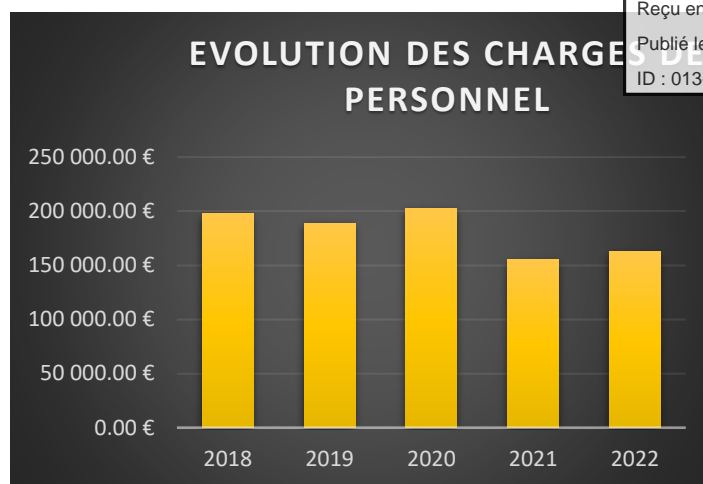
Le C.C.A.S. est le centre d'une véritable action sociale, globale, diverse et adaptée. Il accueille et collabore également avec différents services qui tiennent des permanences dans ses locaux comme les assistantes sociales du Conseil Départemental.

Il travaille en étroite collaboration avec la cuisine centrale pour les repas du foyer et le portage à domicile, avec Energie Solidaire 13 qui propose à nos séniors des séances de loto hebdomadaires.

Pour mener à bien l'ensemble de ses actions, le service du C.C.A.S. est composé du personnel suivant :

Emploi, grade, catégorie	Mission
<p><b>1 Responsable de service</b>  <b>Temps de travail : 37h30</b>  <b>Filière sociale : Assistant sociaux éducatif - Catégorie A</b></p>	<p>Gestion administrative du CCAS : Gère le fonctionnement du service, suivi du budget et de la comptabilité, le fonctionnement du Conseil d'Administration du C.C.A.S. et de la commission de secours, les différentes régies du C.C.A.S. Travaille en étroite collaboration avec la vice-présidente du C.C.A.S., les différents services de la mairie et les partenaires extérieurs.</p> <p>Accompagnement des bénéficiaires : instruit les demandes d'aides sociales légales et facultatives.</p> <p>Assure le suivi des personnes en logement d'urgence</p> <p>Suivi des dossiers de logement insalubre en lien avec le service urbanisme.</p> <p>Co-anime l'épicerie</p>
<p><b>1 Agent administratif polyvalent</b>  <b>Temps de travail : 28h00</b>  <b>Filière administrative : Adjoint administratif Principal de 2e classe - Catégorie C</b></p>	<p>Assure l'accueil physique et téléphonique du service</p> <p>Gestion des bons de commande</p> <p>Suivi des demandes de logement social</p> <p>Préparation et organisation des manifestations troisième âge</p> <p>Epicerie sociale (courrier, logiciel, achat, mise en stock, gestion des stocks, accueil client et vente)</p>
<p><b>1 Agent administratif polyvalent</b>  <b>Temps de travail : 22h40</b>  <b>Filière administrative : Adjoint administratif de 2e classe - Catégorie C</b></p>	<p>Assure l'accueil physique et téléphonique du service</p> <p>Informe et oriente le public, aide à la constitution de dossiers</p> <p>Effectue des tâches de secrétariat.</p> <p>Epicerie sociale (courrier, logiciel, achat, mise en stock, gestion des stocks, accueil client et vente)</p>
<p><b>1 Accompagnateur Technique d'Insertion Professionnelle</b>  <b>Temps de travail : 26h00</b>  <b>Filière technique : Adjoint technique – Catégorie C</b></p>	<p>Coordonne, gère, conduit une équipe de personnes afin de les réinsérer socialement et professionnellement par une activité agricole.</p> <p>Il les accompagne dans toutes les fonctions relatives à l'exploitation du jardin d'Alexis.</p> <p>Suit l'état des stocks, identifie les besoins en approvisionnement et établie les commandes.</p> <p>Il s'occupe de l'écoulement des légumes récoltés, il assure les livraisons notamment à l'épicerie du cœur, il peut s'occuper de l'enlèvement des produits invendus auprès des partenaires.</p> <p>Il assure la gestion et le suivi des jardins partagés.</p>
<p><b>2 Agents techniques</b>  <b>2 CDD</b>  <b>Temps de travail : 24h00 chacun</b></p>	<p>S'occupent de l'entretien, des plantations et de la collecte du jardin d'Alexis.</p>

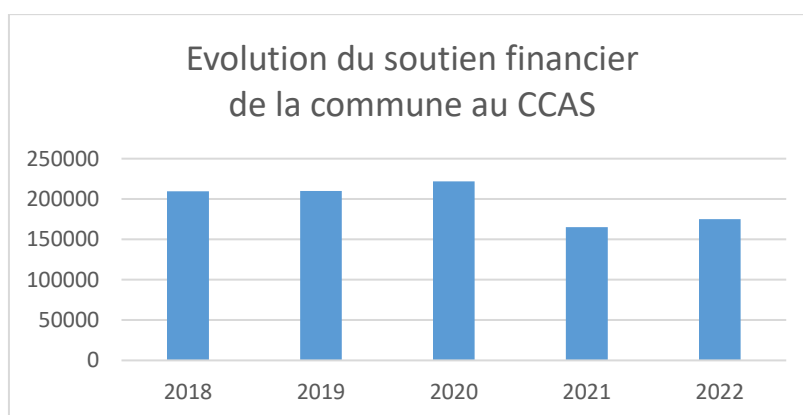




## 2.4. Les recettes du CCAS

Elles se composent principalement :

- du versement effectué par les organismes ou collectivités au titre de la participation financière aux services gérés par le CCAS (subvention du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour les contrats d'insertion, participation de l'ANDES pour l'Épicerie du Cœur, du fonds d'aide aux impayés d'eau versé par Agglopolé Provence Eau...)
- de dons, d'une partie des concessions dans les cimetières,
- des produits de prestations fournies par le CCAS (ventes de l'Épicerie du Cœur, cotisation des cartes Bus, loyer pour les logements de secours,...)
- de la subvention versée par la commune.



## 2.5. Les orientations budgétaires 2023

### En ce qui concerne les charges de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement 2023 porteront notamment sur le renouvellement du matériel informatique pour le CCAS et sur l'acquisition de mobilier et électroménager pour équiper le logement d'urgence T4 sise 20 cours Aristide Briand, mis à disposition par la commune. Ces acquisitions viendront compléter les dons reçus. Ce logement sera partagé en colocation. Il disposera de trois chambres. Chacune demeurera l'espace privé des occupants. Le séjour, la cuisine et la salle de bain seront partagés.

## En ce qui concerne les charges de fonctionnement

Les dépenses générales de fonctionnement seront diminuées afin de compenser en partie l'augmentation des charges de personnel. Cette augmentation est principalement induite par :

- l'augmentation du point d'indice et la revalorisation du SMIC ;
- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;
- la fin des aides versées pour les deux contrats aidés basculés en CDD pour les jardins d'Alexis

En 2023, le CCAS, poursuivra son accompagnement social des ménages les plus démunis dans ce contexte de flambées des prix, continuera activement ses activités avec nos aînés afin de compenser la solitude dans laquelle ils ont été plongés pour assurer leur protection pendant la crise sanitaire.

Pour cela, il souhaite mettre en œuvre une action qui réponde à un triple objectif :

- celui d'assumer complètement les missions qui lui sont dévolues en direction des personnes les plus faibles et fragiles,
- d'être innovant dans les prestations proposées,
- d'être un bouclier protecteur pour celles et ceux, dans leur quotidien, qui font face à de grandes difficultés

## En ce qui concerne les recettes de fonctionnement

La subvention communale sollicitée pour 2023 devra certainement être augmentée d'au moins 30 000 € par rapport à celle de 2022. Elle passera donc de 175 000 € à 205 000 €.

L'épicerie sociale continue à engendrer des recettes grâce à la vente des produits et va bénéficier comme les années précédentes d'une participation financière de l'ANDES de l'ordre de 1200 €.

En 2023, le CCAS continuera son partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour les contrats d'insertion et percevra une participation financière de 15,24€ par contrat.